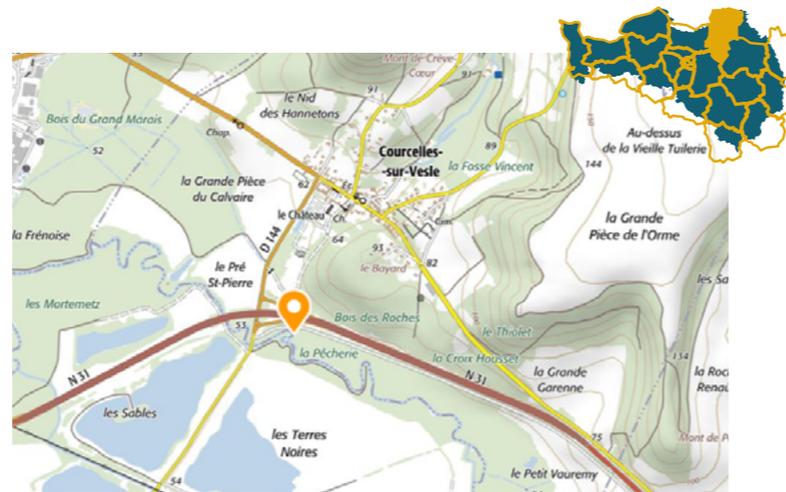


Le contexte

Le **Brochet**, espèce **patrimoniale** de nos cours d'eau, est un poisson **phytophile**, qui effectue des migrations transversales jusqu'à des **annexes hydrauliques** pour se reproduire. Pour le succès de la reproduction, il faut alors que ces sites soit en eau durant une période de **8 à 12 semaines** afin de laisser le temps aux alevins de se développer. Cependant, cette condition n'est que rarement remplie sur **la Vesle**. Les variations du niveau de l'eau provoquent la **mort des pontes** qui se retrouvent exondées.

C'est pourquoi, la **Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique** s'est proposé maître d'ouvrage afin de restaurer un ancien méandre de la Vesle. Ce site est une zone propice aux **débordements** de la Vesle et donc à sa **mise en eau**. De plus, la dépression naturelle sur le site permettra de limiter les quantités de terre à déblayer.



Site avant travaux, 2014



Site après travaux, 2014

Cours d'eau	Vesle
Code masse d'eau	FRHR208A
Coordonnées L93	x : 741 259 y : 6 914 993
Appellation	Frayère sur la Vesle
Superficie	0.05 ha
Espace naturel remarquable	NC

Les enjeux

L'objectif de ces travaux est de restaurer un ancien bras de la Vesle afin de le rendre favorable à la reproduction d'espèce phytophile. Il faut notamment augmenter sa période de mise en eau pour permettre aux juvéniles de se développer avant qu'ils ne rejoignent le cours d'eau.

Le site se trouvant au niveau d'une voie navigable et en l'absence de chômage (travaux d'abaissement des biefs) prévus par les VNF sur ce secteur, les travaux de terrassement ont dû se faire en eau.

Les étapes



Le témoignage

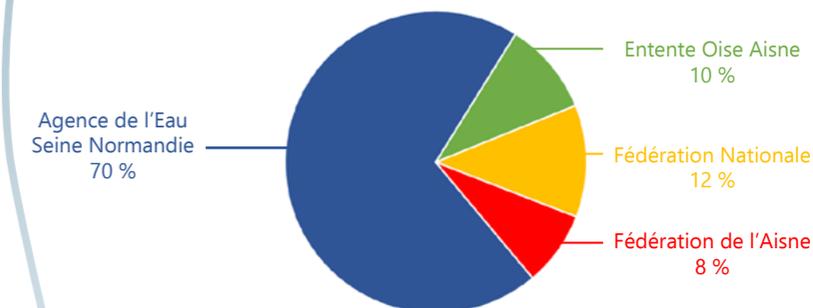
«La conception de cette frayère a été un très bon projet. Les travaux ont été bien orchestrés. Des juvéniles de brochet ont été régulièrement observés les premières années. Malheureusement, un des virages d'entrée de l'eau a été emmené lors d'une crue, ce qui a réduit sa fonctionnalité. Des travaux de restauration sont à envisager.»

Claude Bove,
Président de l'AAPPMA «Les Patients de Braine»



Site 4 ans après travaux, 2018

Le plan de financement



Le descriptif des travaux

- **Déboisement** des berges et de la parcelle, soit 500 m². Cela va permettre de favoriser l'ensoleillement de la frayère pour permettre un bon développement de la strate herbacée.
- Travaux de **terrassement** avec export de terre pour agrandir la zone inondable et permettre une meilleure mise en eau lors des variations du niveau de l'eau de la rivière.
- **Ensemencement** de la zone avec un mélange de graminés et d'herbacées.



Travaux de déboisement, 2014



Site avant travaux, 2014



Export des matériaux, 2014



Travaux de terrassement, 2014

Le gain écologique

2015

*Fraysère fonctionnelle :
brochetons observés sur site*



Site 2 ans après travaux, 2016

L'attention particulière

Le travail de traitement de la végétation s'est réalisé en régie.
Le site a pu être valorisé lors de la JMZH 2015 (Journée Mondiale des Zones humides, animation grand public)

Les clés de la réussite

La parcelle appartient à la commune, cela facilite la gestion et l'entretien du site.
La frayère est facilement accessible, ce qui facilite l'entretien et les suivis.



- Très bonne implication de l'AAPPMA locale
- Travaux inscrits au contrat global sur l'eau Aisne Vesle Axonaise en lien avec la structure porteuse (SIABAVES)
- Surface assez faible de la frayère
- Dynamique sédimentaire importante provoquant un comblement assez rapide

Le coût du projet

Restauration de la zone humide

5 688 € TTC



Contactez le responsable technique de l'action :
rmarlot@peche02.fr